

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 septembre 2016 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h10, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M. Jean – Michel CHARLOT (excusé, pouvoir de vote à M. Pierrick BARDEAU) M. Jean – Paul KOLECESKA. Mme Françoise CHARLOT (excusée, pouvoir de vote à Mme Janine LESOURD), M. Dino GONCALVES, Mme Céline LEBOIS (excusée, pouvoir de vote à Mme Catherine BARDEAU).

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT.

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès – verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité après que - M.AYMONIN ait précisé que pour la délibération sur la fusion des syndicats des Eaux des Sources des Salles / Sens Nord –Est il avait voté contre,

- Mme ROUELLAT ait souligné que sa question sur la non convocation de la commission d'urbanisme n'a pas été reprise au compte –rendu pas plus que la réponse de M. le Maire à savoir qu'une réunion a lieu tous les lundis à 10h30 .Elle demande donc que son intervention soit portée au compte-rendu de la présente réunion.

ORDRE DU JOUR :

Décision modificative N°2 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

Budget principal : section de fonctionnement :D6218 :+ 1 000€
D6413 :+ 11 200€
Total : 12 200€
R74121 : 12 200€

Budget assainissement : DF 6811-042 : +80,00€
RI 28158-040 : +80,00€

Détails article 6554 BP 2016 Commune: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

- CCYN : pas de participation financière
- Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais : 1 500€
- Syndicat de l'Oreuse et de la Couée : 3 100€
- Sivom « Entre Yonne et Oreuse » : 14 000€
- SDEY : participation travaux
- Syndicat des Eaux Sens Nord Est : 1 400€
- Total : 20 000€
-

Convention Fourniture Repas restaurant scolaire Année scolaire 2016-2017 : Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, accepte les propositions d' API Restauration , fixe à 2.57 TTC le repas, à 2.79€ TTC le panier pique - nique + 0,79€ T TC la bouteille d'eau et autorise M .le Maire à signer la convention de fourniture des repas pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Mutuelle Nationale Territoriale : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le taux de cotisation 2017 pour la garantie « maintien de salaire » se montant à 2.64% réparti ainsi qu'il suit : 0.64% à la charge de la Commune et 2% à la charge des salariés.

Amortissement subvention diagnostic assainissement : Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la durée d'amortissement de la subvention relative au diagnostic d'assainissement réalisé en 2013 – 2014 à 40 ans.

Renouvellement du bail location de chasse à la Société de chasse de St Martin sur Oreuse : sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle le bail de location de chasse à la société de chasse de St Martin sur Oreuse dans les mêmes conditions à savoir : location de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un loyer annuel de 68,60€.

M. le Maire propose, par ailleurs, lors d'un prochain Conseil Municipal, de revoir les conditions de location aux trois autres sociétés ou amicales .M. Christophe CHAUVOT attire l'attention du Conseil sur le fait que les terres communales ne doivent pas être louées à une société de chasse extérieure.

Usages de St Martin 2016 : Monsieur le Maire s'étant retiré, concerné par la présente délibération, le Conseil Municipal , sous la présidence de Mme Isabelle Thiesson, 1^{ère} Adjointe , attribue , à l'unanimité, les parts de M .Rondeau Pierre à M .Pierrick BARDEAU et les parts de M. Marault Roger à Mme GIUNTI Andrée.

Reprise concession funéraire Mme VIAL Jacques : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la reprise pure et simple de la concession trentenaire acquise par M et Mme VIAL Jacques dans l'ancien cimetière de St Martin.

Incorporation d'un bien sans maitre dans le domaine communal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exercer son droit sur le bien sis ZM n°183 reconnu sans maitre et autorise M .le Maire à signer tout document visant à l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

Refonte des statuts de la CCYN : Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture de toutes les modifications à apporter aux statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord, par 13 voix contre et 4 abstentions , **ne ratifie pas les dites modifications** .

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre du Conseil Municipal ne prenant la parole, M. le Maire la laisse au public puis clôture la séance à 21h25.

Le Maire,

Pierrick BARDEAU

